PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Lundi 18 mai 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	08
Nombre de votants	09
Date de la convocation	12 mai 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-huit du mois de mai à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques,

PRESENTS : Julie ANDRIEUX, Sonia BERTI, Kévin CESNE, Aurélie FONTAINE, Milène LEBULANGER, Marlène LEMOIGNE, Didier LOIR, Victor MABIRE

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Tony QUERY pouvoir à Milène LEBULANGER

ABSENTS EXCUSES : Jean-Philippe BURNEL

ABSENTS :

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture et désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026
- Demande de subventions – projet de rénovation de la salle communale
- Avis sur le ralentisseur Rue d'Ozeville
- Modification budgétaire
- Subventions 2026
- Affaires et questions diverses

OUVERTURE DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Didier LOIR ouvre la séance et propose de désigner comme secrétaire de séance, Sonia BERTI.

1/ Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026

EXPOSE
Didier LOIR rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

DÉLIBÉRATION
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026.

2/ Demande de subvention FONDS DE CONCOURS – projet de rénovation de la salle communale et installation d'une pompe à chaleur à la mairie

EXPOSE

Didier LOIR rend compte aux conseillers des divers devis demandés pour des travaux de voirie (rue de la godarderie, rue du moulin), de rénovation de la salle communale (pose de volets roulants, installation d'une pompe à chaleur, réfection des peintures, remplacement des luminaires), des aménagements des espaces verts, de travaux à la mairie (installation d'une pompe à chaleur, remplacement des luminaires.

Didier LOIR informe que ce projet est subventionnable par le fonds de concours à hauteur de 40%.

Didier LOIR propose de retenir pour la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération du Cotentin les devis ci-dessous :

- L'entreprise B'PLAST pour la pose de 12 volets roulants pour un montant HT de 9 569.79€
- L'entreprise LEBRUN pour les travaux de peinture pour un montant HT de 14 209.20€
- L'entreprise REQUIER pour l'installation d'une pompe à chaleur à la salle et à la mairie pour un montant HT de 19 562.51€
- L'entreprise REQUIER pour le remplacement des luminaires de la salle communale et de la mairie pour un montant HT de 2 751 €
- L'entreprise MARAIS pour l'aménagement espaces verts de la salle communale pour un montant HT de 2 441.50€

Soit un coût total HT de dépenses de 48 534 €. Si ce montant est retenu par les services de la Communauté d'agglomération du Cotentin, une subvention d'un montant de 19 414 € peut être accordée à la commune.

DÉLIBÉRATION

Didier LOIR demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération du Cotentin et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande du fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour ces travaux de rénovation pour un montant de dépenses HT de 48 534€ et de signer tous les documents administratifs nécessaires.

3/ Demande de subvention DETR – projet de rénovation de la salle communale et installation d'une pompe à chaleur à la mairie

EXPOSE

Didier LOIR rend compte aux conseillers des divers devis demandés pour des travaux de voirie (rue de la godarderie, rue du moulin), de rénovation de la salle communale (pose de volets roulants, installation d'une pompe à chaleur, réfection des peintures, remplacement des luminaires), des aménagements des espaces verts, de travaux à la mairie (installation d'une pompe à chaleur, remplacement des luminaires.

Didier LOIR informe que ce projet est subventionnable par la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 25%.

Didier LOIR propose de retenir pour la demande de DETR auprès des services de l'Etat les devis ci-dessous :

- L'entreprise B'PLAST pour la pose de 12 volets roulants pour un montant HT de 9 569.79€
- L'entreprise LEBRUN pour les travaux de peinture pour un montant HT de 14 209.20€
- L'entreprise REQUIER pour l'installation d'une pompe à chaleur à la salle et à la mairie pour un montant HT de 19 562.51€
- L'entreprise REQUIER pour le remplacement des luminaires de la salle communale et de la mairie pour un montant HT de 2 751 €
- L'entreprise MARAIS pour l'aménagement espaces verts de la salle communale pour un montant HT de 2 441.50€

Soit un coût total HT de dépenses de 48 534 €. Si ce montant est retenu par les services de l'Etat, une subvention d'un montant de 12 133 € peut être accordée à la commune.

DÉLIBÉRATION

Didier LOIR demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès de la préfecture et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande de DETR auprès de la préfecture pour ces travaux de rénovation pour un montant de dépenses HT de 48 534€ et de signer tous les documents administratifs nécessaires.

4/ Avis sur le ralentisseur Rue d'Ozeville

EXPOSE

Didier LOIR explique aux conseillers que le ralentisseur en place rue d'Ozeville pose un problème et propose de le retirer et le remplacer par la pose de ralentisseurs de véhicule en caoutchouc ou plateaux.

Didier LOIR dit que ce ralentisseur a été réalisé par la commune sans respecter les normes de sécurité routière.

Kévin CESNÉ exprime le fait que ces ralentisseurs sont onéreux. **L'assemblée** acquiesce ce propos et que ce n'est pas la meilleure solution.

Après débat, il est retenu de réaliser un sens unique.

Le sens unique pouvant être appliqué dans les deux sens, **Didier LOIR** se charge de recueillir l'avis des citoyens concernés.

DELIBERATION

Didier LOIR invite le conseil municipal à donner son avis sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable pour le retrait du ralentisseur Rue d'Ozeville à la condition qu'une solution de remplacement soit mise en place.
- Décide d'instaurer un sens unique
- Autorise le maire à prendre un arrêté municipal de circulation
- Abroge l'éventuelle délibération ou l'éventuel arrêté relatif à la pose du ralentisseur.

5/ Modification budgétaire

EXPOSE

Didier LOIR rappelle qu'il a été inscrit un montant de 28 000 € à l'article 2313 du chapitre 23 – immobilisations en cours, au budget primitif 2026 pour le projet de rénovation de la salle communale (pose de volets et réfection de la peinture).

Du fait, des devis actés pour les demandes de subventions à effectuer, il est nécessaire de réviser le budget.

Didier LOIR propose la modification budgétaire suivante :

- Dépense d'investissement, article 2313 immobilisations en cours + 30 250 €
- Recette d'investissement, article 10222 FCTVA + 5 303 €
- Recette d'investissement, article 13251 Fonds de concours + 12 814€
- Recette d'investissement, article 13461 DETR + 12 133€

DELIBERATION

Didier LOIR invite le conseil municipal à délibérer pour approuver cette modification budgétaire afin d'intégrer l'exécution financière éventuelle des travaux de rénovation de la salle communale et l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification budgétaire ci-dessous :

- Dépense d'investissement, article 2313 immobilisations en cours + 30 250 €
- Recette d'investissement, article 10222 FCTVA + 5 303 €

- Recette d'investissement, article 13251 Fonds de concours + 12 814€
- Recette d'investissement, article 13461 DETR + 12 133€

6/ Subventions 2026

EXPOSE :

Didier LOIR présente aux conseillers municipaux les demandes de subvention reçues en mairie pour l'année 2026 :

Demandes de subventions 2026

Nom du demandeur	Demandes reçues	2026	2025	2024	2023	2022
ADEVA Cherbourg	montant libre		20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Soins paliatifs du Nord Cotentin	montant libre		70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €
Sclérose en plaques	**Pas de demande**					50.00 €
Apf France handicap	montant libre			50.00 €	20.00 €	20.00 €
Entraide handicapés Montebourg	montant libre		50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Aveugles de la Manche	**Pas de demande**		50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Hop hop hop	montant libre					
Femmes Cherbourg	montant libre		20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Ligue contre le cancer	montant libre					
Association EPHADEZ VOUS SPE	100.00 €					
Coeur et cancer	montant libre		100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Lycée maritime Cherbourg	activités scolaires montant libre					
Fonds solidarité logement département Manche	0.60€ par habitant					
Fonds d'aide aux jeunes département Manche	0.23€ par habitant					
France Alzheimer	montant libre		50.00 €			
Rêves Manches	montant libre		40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €
Itinérance Cherbourg	**Pas de demande**		50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Don du sang	montant libre		20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
MAIA	**Pas de demande**				50.00 €	50.00 €
Fondation UKRAINE	**Pas de demande**					400.00 €
OCCE 50 COOP Scolaire	**Pas de demande**		40.00 €			
La mora Raid de l'archange Association la barjo coeur enfant	montant libre					
Festival des musiques vagabondes	montant libre		100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Musikensaire	montant libre					
Le souvenir français	**Pas de demande**		20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Les ateliers de SPE	**Pas de demande**		20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Association Alexis de Tocqueville	montant libre		100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
UNC Tocqueville	9 adhérents et 2 bénévoles		70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €
Ste chasse La tocquevillaise	90 sociétaires montant libre		70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €
Elan de Tocqueville (2022 : 350(complément 2021) + 560)	120 licenciés		640.00 €	640.00 €	640.00 €	910.00 €
Association locale ADMR Aide aux familles du Val de Saire	montant libre		30.00 €	30.00 €	30.00 €	
Panier du Val de Saire	montant libre		30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Banque alimentaire	montant libre					
Secours catholique	montant libre		30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Secours populaire	montant libre		30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Resto du coeur	montant libre		30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Téléthon	**Pas de demande**					50.00 €
Amicale des pompiers de SPE	montant libre		50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Amicale Ecole publique SPE	montant libre		50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
APEL Notre Dame	16 élèves					
SNSM Barfleur	montant libre		50.00 €	30.00 €	30.00 €	
SNSM Fermanville	montant libre		50.00 €	30.00 €	30.00 €	50.00 €
St Pierre Badminton	4 personnes		10.00 €		10.00 €	
Pointe Basket	2 personnes			50.00 €		
Funky danse	1 personne		10.00 €	10.00 €		
Boxing club	**Pas de demande**					20.00 €
Judo st pierrais	**Pas d'inscrit**				10.00 €	10.00 €
AS pointe cotentin	1 personne					
Poney express	**Pas de demande**		20.00 €	10.00 €	10.00 €	
		0.00 €	1 920.00 €	1 870.00 €	1 850.00 €	2 530.00 €

Pour la subvention à l'association de l'Elan de Tocqueville, Didier LOIR demande qu'il soit demandé à l'association la liste des adhérents. Selon la réponse, le montant de la subvention pourra être révisée.

DELIBERATION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve d'accorder les subventions 2026 suivantes :

- Association ADEVA Cherbourg 20€
- Association pour le développement des Soins palliatifs en Normandie Cotentin 70€
- Association HOP HOP HOP 50€
- Association La Ligue contre le cancer 50€
- Association EHPADEZ-VOUS 50€

- Association Cœur et Cancer 50€
- Association REVES 50€
- Association Cœur d'Enfant 100€
- Association Alexis de Tocqueville 40€
- Association UNC Tocqueville 70€
- Association de chasse « La tocquevillaise » 40€
- Association Elan de Tocqueville 320€
- Association le panier du Val de Saire 30€
- Association le secours catholique de la Manche 30€
- Fédération de la Manche du Secours Populaire Français 30€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Pierre-Eglise 60€
- Amicale des écoles publiques de Saint-Pierre-Eglise 50€
- APEL Ecole Notre Dame 80€
- SNSM de Barfleur 60€
- SNSM de Fermanville 60€
- Association Saint-Pierre Badminton 40€
- Association Pointe Cotentin Basket 20€
- Association FUNKY DANSE 10€
- Association AS Pointe Cotentin 10€

7/ affaires et questions diverses

Chemin situé chemin des landes d'Ozeville :
Didier LOIR rappelle aux membres du conseil municipal qu'une demande a été adressée à la commune en août 2025 pour l'acquisition du chemin rural jouxtant les parcelles ZB0021, ZB0076, ZB0077, ZB0078, ZB0079, ZB0080, ZB 0081, ZB0082 et ZB0083. Il souhaite connaître leur avis.
Les conseillers, à l'unanimité, acceptent d'engager la procédure.
Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Terrain cadastré ZA42 :
Didier LOIR demande aux membres s'ils accepteraient de vendre ce terrain, celui-ci ne représentant aucune utilité pour la commune. Les membres acceptent que **Didier LOIR** contacte un notaire pour envisager la vente.

Matériel technique :
Didier LOIR informe les conseillers qu'il a été procédé à l'acquisition d'une épareuse avec la commune de Varouville à part égale, soit un coût financier pour la commune de 3 750€ TTC. Une convention sera rédigée afin d'établir les conditions de remboursement des frais d'entretien et d'utilisation par la commune de Varouville.

Didier LOIR informe les conseillers que l'autolaveuse de la salle communale, ne fonctionnant pas, va être prise en charge par une entreprise. Un devis sera adressé avant travaux de réparation.

Déchets Verts :
Didier LOIR rappelle que des branchages tombés sur le secteur de La Lande, lors de la dernière tempête doivent être évacués. Il informe les conseillers qu'il a contacté l'entreprise VEOLIA. Un devis a été reçu mais le coût financier reste important. Il demande aux conseillers s'il est envisageable d'évacuer ces branchages par leurs propres moyens vers la déchetterie de Varouville. N'ayant pas le matériel approprié, l'assemblée propose de procéder au stockage des branchages sur une propriété d'un conseiller municipal dans l'attente de trouver une solution pour les déposer à la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

MAIRIE DE TOCQUEVILLE MANCHE

Le secrétaire de séance, Sonia BERTI

Le Maire, Didier LOIR